



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

amiante

Question écrite n° 6307

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé au sujet du grave problème de santé publique que représente l'amiante. Il ressort du rapport effectué par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques que de nombreuses insuffisances demeurent quant à la gestion du risque lié à la fibre minérale cancérogène. De plus, le manque de coordination et l'insuffisance des moyens déployés face à ces dangers est criant. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour lutter efficacement contre les dangers de l'amiante.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6307

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4039